

**RESULTAT DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DE L'ETAT DU CAMEROUN
DENOMME «ECMR 5,6% NET 2010-2015»**

**COMMUNIQUE DE PRESSE A L'ATTENTION DE LA
COMMUNAUTE DES INVESTISSEURS**

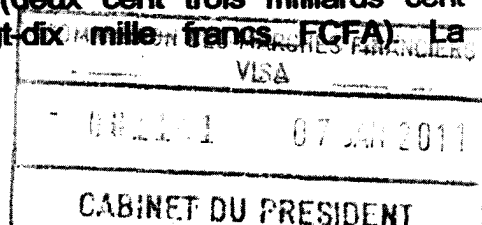
Le Consortium de banques Afriland First Bank, Citibank Cameroon, Société Générale de Banques au Cameroun, Arrangeur et Chef de File de l'Emprunt Obligatoire de l'ETAT du Cameroun « ECMR 5,60% net 2010-2015 » (« l'Emprunt »), porte à la connaissance de la communauté des investisseurs (la « Communauté des Investisseurs »), le résultat ci-après de ladite opération.

L'an deux mil onze et le cinq janvier à 11 heures 40, les membres de la Commission de Dépouillement de l'Emprunt, se sont réunis dans la salle de conférence de la SGBC sise à Douala, sur convocation du Consortium Arrangeur-Chef de File, aux fins de procéder au dépouillement de la centralisation des souscriptions suite à la clôture de la Période de Souscription des Titres de l'Emprunt conformément aux dispositions de la Note d'Information.

La Commission de Dépouillement a tout d'abord procédé à la vérification de la recevabilité des bulletins de souscription, tenant compte de leur date de dépôt ainsi que du moyen et de la forme de leur transmission au Consortium. Au total, 841 bulletins de souscription collectés auprès des Prestataires de Services d'Investissements (PSI) membres du Syndicat de Placement, suivant la répartition ci-après, ont été examinés par la Commission de Dépouillement:

PSI	Pointage PSI Placeurs			Pointage Consortium		
	Nombre de plis	Nombre de Bulletins de souscriptions	quantité de titres demandés	Nombre de plis	Nombre de Bulletins de souscriptions	Quantité de bulletins demandés
FIRST BANK	10	210	3 551 603	10	210	3 551 603
CITIBANK	3	4	1 061 000	3	4	1 061 000
SGBC	10	257	3 300 723	10	257	3 300 723
EDC	7	30	3 736 660	7	30	3 736 660
SCB CMR	6	81	3 649 491	6	81	3 649 491
UBA	5	51	2 014 434	5	51	2 014 434
BACH	3	35	416 010	3	35	416 010
BICEC	5	139	1 816 600	5	139	1 816 600
BMCE Capital	3	5	505 050	3	5	505 050
CBC	5	18	206 098	5	18	206 098
CENAINVEST	2	11	60 300	2	11	60 300
TOTAL	59	841	20 317 969	59	841	20 317 969

Les 841 bulletins de souscription examinés ont porté sur 20 317 969 obligations, soit un montant équivalant de 203 179 290 000 (deux cent trois milliards cent soixante-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs CFA). La



Commission n'ayant invalidé aucun bulletin pour cause d'irrégularités, elle a définitivement validé les données reprises dans le tableau ci-dessus.

Ces données établissent ainsi formellement que l'Emprunt de l'ETAT du Cameroun dénommé « ECMR 5,6% net 2010-2015 » a été sursouscrit à hauteur de **101,59%** tant par les personnes physiques résidentes et non résidentes de la CEMAC que par les personnes morales sur le plan international.

Conformément aux dispositions de la Note d'Information en son point 8.3.4 relatif aux modalités d'allocation des Titres, la procédure d'allocation adoptée par la Commission de Dépouillement a respecté la règle suivante :

Les personnes physiques ainsi que les personnes morales non bancaires, ont été servies prioritairement et de l'intégralité des quantités qu'elles ont demandées. L'allocation des titres aux banques s'est ensuite faite à titre réductible et au prorata de leur souscription pour compte propre, sur la base d'un taux de d'allocation calculé par la **Commission de Dépouillement**.

ALLOCATION DES TITRES

L'allocation définitive des titres de l'Emprunt se présente donc comme suit :

1. Première catégorie d'allocations : 4 733 209 titres

Priorité accordée aux personnes physiques et personnes morales non bancaires :

Souscripteurs	Quantité de titres alloués	Montant (FCFA)	Pourcentage alloué
- Personnes physiques et - Personnes morales non bancaires	4 733 209	47 332 090 000	100% des titres sollicités

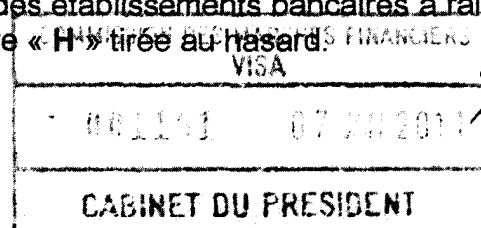
2. Deuxième catégorie d'allocations : 15 266 791 titres

Principe de la répartition égalitaire : le ratio du restant à allouer (15 266 791) sur le total demandé par les banques (15 584 760) est égal à **97,95%**.

Souscripteurs	Quantité de titres alloués	Montant (FCFA)	Pourcentage alloué
Etablissements bancaires	15 266 791	152 667 910 000	97,95% des titres sollicités

3. Troisième catégorie d'allocations relative aux rompus : 18 titres

Un reliquat de 18 titres a été réparti en faveur des établissements bancaires à raison d'un (1) titre chacun en commençant par la lettre « H » tirée au hasard.



SYNTHESE DE L'ALLOCATION DEFINITIVE DES TITRES PAR PSI

PSI Placeur	Nombre de souscripteurs	Quantités souscrites	Quantités allouées	Montant (FCFA)
FIRST BANK	210	3 551 603	3 504 678	35 046 780 000
CITIBANK	4	1 061 000	1 040 597	10 405 970 000
SGBC	257	3 300 723	3 264 408	32 644 080 000
EDC	30	3 736 660	3 665 247	36 652 470 000
SCB CMR	81	3 649 491	3 578 081	35 780 810 000
UBA	51	2 014 434	1 979 751	19 797 510 000
BACM	35	416 010	409 686	4 096 860 000
BICEC	139	1 816 600	1 794 265	17 942 650 000
BMCE Capital	5	505 050	496 889	4 968 890 000
CBC	18	206 098	206 098	2 060 980 000
CENAINVEST	11	60 300	60 300	603 000 000
TOTAL	841	20 317 969	20 000 000	200 000 000 000

SYNTHESE DE L'ALLOCATION PAR CATEGORIES DE SOUSCRIPTEURS

Catégorie de souscripteurs	Quantité de titres alloués	Montant	Taux d'allocation
Personnes physiques	1 123 699	11 236 990 000	100%
Personnes morales non bancaires	3 609 510	36 095 100 000	100%
Etablissements bancaires	15 266 791	152 667 910 000	97,95%
Total	20 000 000	200 000 000 000	100%

EN CONCLUSION

La Communauté des Investisseurs est donc informée que les personnes physiques et les personnes morales non bancaires ont bénéficié de l'intégralité des quantités de titres auxquelles ils avaient souscrit durant la Période de Souscription. Seules les souscriptions des banques ont été réduites par la **Commission de Dépouillement**.

Chaque investisseur devra prendre attache de son Prestataire de Services d'Investissement (PSI) pour de plus amples informations sur la matérialisation de son investissement.

Le Consortium :

Afriland First Bank SA
Citibank Cameroon SA
Société Générale de Banques au Cameroun

Commission de Dépouillement
07/2010
10/10